



**Application for Exemption from Night time Driving Restrictions
Demande d'exemption de la restriction de conduite de nuit**

Please Print Clearly / En lettres moulées

Section 1: Applicant / Requéran

Full Name

Nom du demandeur : _____

Address

Adresse : _____

City

Ville _____ Province _____ Postal Code postal _____

Driver Licence No.

Home Phone

Fax

No. de permis de conduire _____ Téléphone _____ Télécopieur _____

Section 2: Reason for Request / Raison de la demande

Please Specify:

S'il vous plaît spécifier : _____

Section 3: Request Exemption during the Following Times / Demande d'exemption pendant les temps suivants

Monday/Lundi Midnight to/Minuit à : _____ a.m./h Friday/Vendredi Midnight to/Minuit à : _____ a.m./h

Tuesday/Mardi Midnight to/Minuit à : _____ a.m./h Saturday/Samedi Midnight to/Minuit à : _____ a.m./h

Wednesday/Mercredi Midnight to/Minuit à : _____ a.m./h Sunday/Dimanche Midnight to/Minuit à : _____ a.m./h

Thursday/Jedi Midnight to/Minuit à : _____ a.m./h Distance to be traveled/Distance à parcourir : _____

Section 4: Parent / Guardian Consent / Consentement du parent ou du tuteur

If the applicant is under 18 years of age, parental or guardian consent must be given: /

Signature du parent ou du tuteur si le demandeur est âgé de moins de 18 ans :

Parent/Guardian Signature /
Signature du parent/tuteur

Date

Telephone / Téléphone

Section 5: Applicant Declaration / Déclaration du demandeur

I hereby certify that the information contained on this form is correct. /

J'atteste par la présente que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts.

Signature

Date

Section 6: Conditions of Exemption / Conditions d'exemption

Exemption Conditions

- proof of exemption must be carried
- proof of exemption must be displayed on demand of a peace officers; and
- exemption only permits operation of a vehicle for purposes of travel to and from the location of the activity for which the exemption has been granted and is limited to the generally most direct route between the newly licenced driver's residence and location of the activity.

Conditions de l'exemption

- Il faut conserver une preuve de l'exemption sur sa personne.
- Une preuve de l'exemption doit être fournie sur demande d'un agent de la paix.
- L'exemption autorise seulement la conduite d'un véhicule pour se rendre au lieu de l'activité pour laquelle l'exemption a été accordée, et y revenir, et se limite au parcours le plus direct de la résidence du conducteur au lieu de l'activité.

Section 7: Completed by the Registrar of Motor Vehicles / Complétée par le registraire des véhicules à moteur

Approved / Approuvée

Effective Date:

Denied / Refusée

Date d'entrée en vigueur: _____

DEMANDE D'EXEMPTION DE LA RESTRICTION DE CONDUITE DE NUIT

1. Demande

Le registraire des véhicules à moteur oblige les conducteurs de l'étape 2 du programme de permis de conduire progressif qui souhaitent être exemptés de la restriction de conduite de nuit à présenter une demande à l'aide du formulaire prescrit par le ministère de la Sécurité publique.

Le formulaire de demande sera disponible aux centres de Service Nouveau-Brunswick, au bureau central du ministère de la Sécurité publique à Fredericton et sur le site Web du gouvernement.

2. Autorité

Pouvoirs conférés au registraire en vertu du paragraphe 84 (5.2) de la *Loi sur les véhicules à moteur* du Nouveau-Brunswick.

3. Date d'entrée en vigueur

Le 1^{er} juin 2009

4. Objectif

Le principal objectif de cette disposition de la *Loi sur les véhicules à moteur* est d'épargner des difficultés excessives aux conducteurs qui sont à l'étape 2 du programme de permis de conduire progressif.

5. Réception et vérification du formulaire de demande

Les formulaires de demande peuvent être présentés en personne au bureau central du ministère de la Sécurité publique à Fredericton ou à tout centre de Service Nouveau-Brunswick, ou par télécopieur au numéro 506-453-7455, ou par la poste au Ministère de Sécurité Publique, Direction des véhicules à moteur, CP 6000, Fredericton, N-B, E3B 5H1..

Le personnel de la Direction des véhicules à moteur examinera le formulaire de demande pour s'assurer que des renseignements suffisants sont fournis pour qu'une exemption de la restriction de conduite de nuit puisse être accordée. Si tous les renseignements nécessaires ne sont pas fournis, un membre du personnel communiquera avec le demandeur.

6. Approbation ou refus de la demande

La demande sera acheminée au registraire des véhicules à moteur qui l'approuvera, ou non.

7. Avis au demandeur :

À la suite de l'approbation ou du refus de la demande d'exemption de la restriction de conduire de nuit par le registraire des véhicules à moteur :

- a) Les demandes seront examinées par le registraire aussi vite que possible (dans un délai d'un jour ouvrable suivant leur réception, si possible);
- b) Si un numéro de télécopieur est fourni, la réponse du registraire sera envoyée par télécopieur. Sinon, la réponse du registraire sera envoyée par la Société canadienne des postes;
- c) La version originale du formulaire ou une copie de cette dernière sera conservée à la Direction des véhicules à moteur;
- d) Une copie du formulaire approuvé ou rejeté sera envoyée au demandeur par la poste à l'adresse fournie;
- e) Si la demande est approuvée, le demandeur doit garder la preuve d'exemption en sa possession.